

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit**Désignation commerciale **FHB II-P****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes matériel de fixation

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise SFS unimarket AG – Befestigungstechnik
Rosenbergsaustrasse 4
CH-9435 Heerbrugg
Téléphone: +41 71 727 52 00
Fax: +41 71 727 58 70
Courriel: info@sfs.ch
Internet: www.sfs.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence Centre Suisse d' Information Toxicologique +41 44 251 66 66 / Numéro national d' urgence 145

SECTION 2: Identification des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange**classification selon l'ordonnance Skin Sens. 1; H317
(CE) N° 1272/2008**2.2 Éléments d'étiquetage**

Informations complémentaires En tant que produit, la préparation n'est pas soumise à l'étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Composants dangereux**

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
quartz (SiO ₂)	No. CAS: 14808-60-7 No.-CE: 238-878-4 No. REACH: Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Le produit n'est pas classé comme étant dangereux dans le sens de l'Ordonnance européenne n° 1272/2008 [CLP].	2.5 – 10.0 pds %

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie	En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Autres indications sur la lutte contre les incendies	Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuelle.
---------------------------	--

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).
---	---

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Ne concerne pas le produit proprement dit.
-----------------------	--

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres paragraphes	Voir chapitre 8/13
----------------------------------	--------------------

6.5 Indications complémentaires

Autres données	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
----------------	---

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Manipuler avec prudence. Éviter le choc et le frottement. Néant dans des conditions normales de traitement.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas de précautions spéciales requises.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs	Stocker conformément à la réglementation locale. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Entreposer dans un endroit frais et ombragé. Protéger de la chaleur.
Indications concernant les stockages en commun	Sans rapport

Classe de stockage (Allemagne) aucun
 TRGS 510 négligeable

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) matériel de fixation
 Indications détaillées: voir notice technique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

peroxyde de dibenzoyle

Allemagne

Valeur / mg./m3	Valeur Limite Plafond	Remarque	Date d'émission	Source
5 E	1(l)	DFG	01/06	100

Source: 100 - données de l'entreprise

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Protection des mains Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps Porter un équipement de protection adéquat.

Notent: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mésures générales de protection et d'hygiène Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
 Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
 Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
 Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme capsule de verre
 Couleur brun

Point d'éclair [°C] > 100

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Pas de décomposition en utilisation conforme.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) négligeable

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie Pas d'information écologique disponible. Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Code des déchets 080000 – DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE

PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
 080400 – déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits détachés)
 200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT

Emballages vides contaminés

Emballages vides: Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage ou leur élimination.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/IATA
14.2 Description des marchandises	Le produit n'est pas un produit dangereux selon ADR.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IMDG.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon IATA.

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

VOC < 1 g/l

Autres réglementations Information en matière de sécurité conforme à l'article 32 du règlement CE n° 1907/2006 (REACH)
 Information sur le produit fournies volontairement suivant l'exemple de format pour fiche de données de sécurité

Classe de danger pour les eaux (WGK) RFA 1

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.
 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Énoncé des classes de risque Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
 Org. Perox.: Peroxyde organique
 Eye Irrit.: Irritation oculaire
 Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Skin Sens. 1; H317	calculé

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.